

N/REF : 21/02/2025 8H42 C:000053 I:02682
V/REF : AC/C13243
V/Email reçu le Vendredi 21/02/2025 a 8H42

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. ROS
IMMEUBLE : RES.LA ROSAIS -ROS
1 A 8, RUE DU LION D OR
.
35132 VEZIN LE COQUET

Rennes, le 26 Mars 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005-Lot9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 4 OR - MME BERNARD/M QUONIAM 07 68 26 74 42 / 09 54 44 12 62
LOGEMENT N° 019325, PORTE N°02, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 3
MOTIF : REMPLACEMENT RADIATEUR CUISINE

Donneur d'ordre : Mme A. CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 20/03
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE D'EAU
VIDANGE DU CIRCUIT CHAUFFAGE
DEPOSE RADIATEUR CUISINE DEFECTUEUX
FOURNITURE ET POSE D'UN RADIATEUR
RACCORDEMENT AU CIRCUIT CHAUFFAGE
REMISE EN EAU
PURGE DU RADIATEUR
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ETANCHÉITÉ
REPLI DU MATERIEL ET FIN DE CHANTIER

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 20/03/25 a 16H20 Mme A. CASAERT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).

La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL141-FP.1	Radiat.acier H600mm<L650mm	2	280,00	280,00
TOTAL H.T.					280,00
T.V.A. a 10,00%					28,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>308,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.